

# Vareuse ou tunique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **39 (1894)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337171>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le *duc de Nemours*, né le 25 octobre 1814, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de la Toison d'Or, seul chevalier encore vivant de l'ordre du Saint-Esprit, général de division, marié le 27 avril 1840 à la princesse Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha, décédée le 10 novembre 1857, d'où :

Le comte d'Eu, né le 29 avril 1842, chevalier de la Toison d'Or, marié le 15 octobre 1864 à la princesse de Bragance, impératrice du Brésil, d'où : Pierre, né le 15 octobre 1875 ; Louis, né le 26 janvier 1878 ; Antoine, né le 9 août 1881 ;

Le duc d'Alençon, né le 12 juillet 1844, bailli de l'ordre de Malte, marié le 28 septembre 1868 à la princesse Sophie de Bavière, d'où : Louise, née le 9 juillet 1869, mariée le 25 avril 1891 au prince Alphonse de Bavière, et Emmanuel né le 18 janvier 1872 ;

La princesse Blanche d'Orléans, née le 28 octobre 1857.

Le *prince de Joinville*, né le 14 août 1818, vice-amiral de France, chevalier de la Toison d'Or, grand'croix de la Légion d'honneur, marié le 1<sup>er</sup> mai 1843 à la princesse Françoise de Bragance d'où :

Le duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845 ;

La duchesse de Chartres.

Le *duc d'Aumale*, né le 16 janvier 1822, membre de l'Académie française, général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de la Toison d'Or, marié le 25 novembre 1844 à la princesse Caroline des Deux-Siciles, décédée le 6 décembre 1869.

La *duchesse de Montpensier*, née Louise de Bourbon, infante d'Espagne, le 10 janvier 1832, mariée le 10 octobre 1846 au duc de Montpensier, veuve le 4 février 1890, d'où :

Le prince Antonio de Bourbon, né le 23 février 1866, infant d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, marié le 6 mars 1886 à la princesse Eulalie de Bourbon, infante d'Espagne, d'où : Alphonse, né le 12 novembre 1886 ; Louis, né le 5 novembre 1888 ;

La comtesse de Paris, née le 21 septembre 1848, mariée le 30 mai 1864, à Monsieur le Comte de Paris, père de Mgr le duc d'Orléans, chef actuel de la Maison de France.

La *princesse Clémentine d'Orléans*, née le 3 juin 1817, mariée le 30 avril 1843 au prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe-Altenbourg, décédé le 26 juillet 1881, d'où :

Le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha ;

Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, prince régnant de Bulgarie ;

La princesse Clotilde de Saxe-Cobourg-Gotha, mariée à l'archiduc Joseph d'Autriche ;

La princesse Amélie de Saxe-Cobourg-Gotha, mariée au duc Maximilien de Bavière.

---

### Vareuse ou tunique.

On sait que le comité central de la Société des officiers a mis à l'étude la question de savoir si pour la tenue de la troupe, officiers compris, le port de la vareuse à l'exclusion de la tunique était désirable. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions dans les réunions d'officiers, notamment dans la récente assemblée générale de la Section vaudoise à Yverdon. Nous pensons bien faire en réunissant dans un ar-

ticle spécial les différentes opinions et les différents arguments invoqués au cours de la délibération.

La question s'est posée pour la première fois à l'occasion d'une vareuse de cavalerie, présentée au Département militaire fédéral par le chef de l'arme de la cavalerie. Cette vareuse, très jolie, est en drap bleu foncé, à un rang de boutons, avec, à l'avant-bras, des parements amarante et le col amarante aussi. Ce modèle eut grand succès. La commission de l'habillement, après l'avoir examiné, décida d'en faire confectionner un pareil pour l'infanterie.

Le tailleur fédéral ne se distingue pas, dit-on, par un goût des plus exquis. Le modèle qu'il fournit, taillé à coups de hache, était aussi laid que possible. Il n'est pas probable cependant que son œuvre ait influé sensiblement sur la décision négative prise par la commission d'habillement. Des considérations plus sérieuses l'ont motivée.

A noter tout d'abord que le vêtement proposé par le chef de l'arme de la cavalerie n'est pas à proprement parler une vareuse. C'est une tunique sur un patron nouveau, un peu plus légère et à un seul rang de boutons. Or, remplacer la tunique actuelle pour le seul plaisir d'en adopter une autre, si flatteuse qu'elle puisse être à l'œil, ne paraît pas d'une nécessité démontrée. M. le colonel-brigadier Secretan l'a très justement fait observer à Yverdon. En présence du courant d'opinion qui se manifeste en ce moment contre certaines tendances de notre administration militaire, il faut éviter d'attirer l'attention sur des questions d'une importance aussi secondaire que des changements à l'uniforme.

En outre, toutes les classes d'âge de l'élite et de la landwehr étant enfin à la même ordonnance, ou peu s'en faut, il serait regrettable d'introduire de nouveau, pour un laps de vingt ans, une nouvelle bigarure. Ce que nous avons n'est pas la perfection, mais ce n'est point si mauvais qu'il faille à tout prix s'en défaire.

Les partisans de la vareuse invoquent surtout le fait qu'elle est plus légère que la tunique et moins chaude, qu'elle exige moins d'entretien de la part du soldat, que son prix de confection est moins élevé. Nous ne nions point la valeur de certains de ces arguments. Aujourd'hui que l'on s'efforce par tous les moyens de réduire la charge du soldat pour augmenter sa mobilité, un vêtement de 150 à 200 grammes plus léger

est un progrès. Ce progrès, la vareuse le réalise, nous le reconnaissons. Mais il le réalise au détriment de ce qui pour nous est un avantage : la chaleur du vêtement.

Dans un pays comme le nôtre, le froid est à craindre bien plus que la chaleur. Même en été, dans les époques généralement les plus chaudes de la saison, nous avons souvent des chutes thermométriques très prononcées. A ces moments-là, l'abaissement de la température n'est pas assez fort, dans la plaine du moins, pour obliger à mettre un vêtement de dessous, mais il est suffisant pour exiger une tenue chaude. S'il fallait des exemples, nous n'aurions pas à rechercher plus loin que l'année courante. N'avons-nous pas eu dans la première quinzaine d'août des nuits et même des journées froides ? Et s'il en est ainsi dans la plaine, que dire de la montagne ? Les inconvénients du froid s'y retrouvent infiniment plus sensibles, et les avantages d'un habillement protégeant avantageusement la poitrine y seront d'autant plus appréciés. Cet avantage, la tunique actuelle nous le donne. En serait-il de même de la vareuse ?

Soit au point de vue de la santé de l'homme, soit au point de vue du maintien sur un pied normal des effectifs, il est beaucoup plus important de lutter contre le froid que de se défendre contre la chaleur. Les indispositions provoquées par celle-ci sont relativement peu fréquentes et presque toujours passagères. Ce que l'on appelle vulgairement les « coups de chaleur », qui affaiblissent momentanément au point de faire perdre connaissance, ont rarement des suites fâcheuses. Un repos de deux ou trois heures, souvent moins, et l'homme rétabli peut reprendre son service. Nous avons vu, au mois de juillet, après un service de combat mené à des allures accélérées, par un temps exceptionnellement lourd et chaud, immédiatement après le repas de midi, une quarantaine d'hommes tomber sur les rangs dans une compagnie de 200 soldats. Au bout de trois quarts d'heure, tous avaient rejoint, un seul excepté, et celui-ci rejoignit avant la fin de la journée. Les maux qui ont la chaleur pour cause éclatent le plus souvent d'une manière subite et sont aussi d'une durée moins grande. Ils entraîneront rarement dans notre pays une diminution appréciable des effectifs.

Il en est tout autrement des maladies engendrées par le froid. Celles-ci sont moins subites, mais elles sont aussi beau-

coup plus longues et d'un caractère plus grave. Les refroidissements, à tous les degrés, depuis ceux qui se traduisent par de simples bronchites, jusqu'à ceux qui engendrent des fluxions de poitrine compliquées, exigent des précautions minutieuses et prolongées. Ils accroissent dans des proportions notables le pour cent de la mortalité, et les cas de guérison ne vont pas souvent sans une période d'affaiblissement plus ou moins longue. Ce sont ces maladies-là qui provoquent les plus fortes réductions d'effectif et c'est contre elles par conséquent qu'il faut avoir soin de se garer.

Mais, répond-on, la vareuse offre cet avantage de permettre, comme vêtement de dessous, un gilet de laine, ce qui n'est pas le cas pour la tunique généralement trop serrée.

C'est une erreur. Tout d'abord le gilet de laine n'est pas la ressource à adopter dans l'alternative fréquente, citée plus haut, d'un abaissement passager de la température dans les mois d'été. Dans cette alternative-là, pendant un service de nuit par exemple, la vareuse serait trop légère, mais le gilet de laine, vêtement d'hiver, serait beaucoup trop chaud. La tunique a cette supériorité de représenter assez bien le juste milieu. Pour le reste, rien n'empêche de vêtir, sous la tunique aussi bien que sous la vareuse, un gilet de laine. Il suffit que la façon soit suffisamment ample. Il est vrai que le soldat qui tient à avoir bonne façon, a l'habitude de porter une tunique moulant un peu le corps. Mais le même inconvénient se produirait avec la vareuse ; le soldat chercherait toujours une tenue qui lui siée. Dans de telles conditions, la tunique aura toujours cet avantage, grâce à ses deux rangs de boutons, de pouvoir être facilement rélargie, ce que la vareuse ne permettrait pas au même degré.

Ce même avantage se retrouve lorsque l'homme avance en âge et prend plus de corpulence. On évite ainsi d'avoir à lui remplacer son uniforme, d'où une économie pour l'Etat qui ménage sa réserve de l'habillement. La vareuse demanderait à être changée plus souvent, ce qui réduirait beaucoup l'économie que l'on prétend faire sur la confection.

Dans un ordre d'idées analogue, la vareuse offrirait ce gros inconvénient de servir aisément de vêtement civil. Les autorités militaires savent déjà la peine que l'on a à empêcher les soldats de se servir de leur capote en dehors du service, et cependant la capote se rapproche beaucoup moins d'un vête-

ment civil que le modèle actuel de la vareuse. Il suffirait de très petites modifications pour que la vareuse devienne, dans nos campagnes, un vêtement ordinaire très apprécié. De là encore une dépense nouvelle pour l'État, qui serait obligé de remplacer l'effet usé, sans moyen le plus souvent de prouver l'abus.

A côté de ces arguments d'ordre pratique, les partisans de la tunique en font valoir d'autres d'un ordre plus relevé. C'est ainsi qu'ils estiment avantageux, dans l'intérêt de la discipline, de fournir au soldat un vêtement qui l'oblige à des soins d'entretien et de propreté, dont les partisans de la vareuse voudraient le plus possible l'affranchir. Il ne s'agit pas là d'un travail pénible, ni qui exige un long temps. Il suffit d'inculquer au soldat des habitudes d'ordre qui trouveront leur contre-coup dans toutes les branches de son service et dont il éprouvera le bienfait jusque dans la vie civile. En Suisse, plus encore qu'ailleurs, le service militaire doit être pour les jeunes gens une école d'éducation, dans laquelle ils puissent des traditions de moralité, de respect de soi-même et de respect de l'uniforme qu'ils portent. Cet uniforme doit être pour eux le symbole du courage, du dévouement, de la virilité, de l'honneur. Comme tel, ils doivent en avoir un soin particulier, le tenir dans des conditions de propreté irréprochable, si bien que chacun puisse dire du soldat qu'il voit passer : En voilà un qui aime son uniforme. Faire de nos jeunes soldats des hommes soigneux, aimant l'ordre et la propreté, c'est leur rendre service ; en faire des hommes qui aiment leur uniforme, c'est rendre service à l'armée et au pays.

Seulement, pour en arriver là, il est bon que l'uniforme s'y prête. A ce point de vue, il n'est pas douteux que la tunique, si légèrement ornementée qu'on la veuille, remplira mieux l'office que la simple vareuse. Cette dernière est l'habit de travail, l'autre, sans exclure l'idée du travail, est aussi l'habit de sortie, de parade, celui qui, aux yeux de son propriétaire, le distingue de ses concitoyens vêtus de vêtements civils. Ce sentiment, que des philosophes moroses taxeront de dangereuse vanité, existe. Il existe surtout chez des jeunes gens de 20 ans, dont l'imagination jette feu et flamme, et sur lesquels l'apparence, les dehors, exercent encore une grande attraction. Si donc ce sentiment est bien réel, pourquoi n'en pas vouloir tenir compte et ne pas s'en servir pour le diriger et le faire

concourir à un bon but : développement de l'esprit de corps, désir d'observer sa tenue et sa conduite, de manière à ne rien faire qui risque de déparer son uniforme. Dans notre armée de milice, avec nos services militaires de courte durée, nous devons, plus que dans toute autre, rechercher ces moyens psychologiques. Le règlement a beau dire que la discipline s'obtient par le désir des récompenses et la crainte des punitions, ce système, excellent sans doute dans une armée permanente, a moins de portée chez nous où l'appel sous les drapeaux est extrêmement passager et où les conditions de notre organisation limitent souvent la possibilité d'une punition. C'est l'amour du service militaire qui sera toujours la force principale de l'armée fédérale, et l'amour de l'uniforme n'est pas, à cet égard, sans influence.

Il va sans dire que ces considérations n'enlèvent rien aux avantages que présente la vareuse comme vêtement de travail, permettant entre autre de ménager la tunique. Elle serait également très pratique dans les périodes, généralement exceptionnelles chez nous, de fortes chaleurs. L'idéal serait donc de pouvoir fournir au soldat les deux vêtements. Des considérations d'économie, et de légèreté du paquetage s'y opposent. Force est donc de choisir. Pour les motifs ci-dessus développés nous choisissons la tunique.



### **Société des officiers de la Confédération suisse.**

**Assemblée générale de la Section vaudoise à Sainte-Croix et Yverdon, les 1 et 2 septembre.**

L'année passée c'était dans les Alpes, cette année-ci, c'est dans le Jura que s'est réunie la Section vaudoise des officiers. Réunion pleine d'entrain, instructive et attrayante, son souvenir, comme celui des assemblées précédentes, mérite d'être fixé sur le papier. Grâce au zèle d'un comité dévoué, et aux soins de nos camarades de la sous-section Yverdon-Grandson, l'organisation de l'assemblée n'a rien laissé à désirer ; pas un accroc, pas une fausse note pendant les deux journées. Le 2 septembre au soir, en rentrant chez soi, chacun a pu emporter le sentiment de quelques heures bien employées, remplies par le travail autant que par le plaisir. Si l'on y ajoute